

Le Canada et Israël signent un accord de libre-échange

(Suite de la page 1)

israéliens. Les seules exceptions seront les maillots de bain féminins et certains tissus en coton.

L'accès en franchise ou avec des droits minimes s'appliquera à une gamme importante de produits agricoles et de produits de la pêche exportés par les deux pays, par exemple les céréales et produits dérivés, le boeuf, le sucre d'érable, les boissons alcoolisées et divers aliments transformés. Les deux parties ont toutefois exclu les produits

laitiers, la volaille et les oeufs.

Les deux pays ont par ailleurs convenu d'être régis par un processus exécutoire de règlement des différends.

Dans la foulée du nouvel accord, les deux ministres ont aussi annoncé la formation d'un groupe consultatif de gens d'affaires au sein de la **Commission économique mixte Canada-Israël**. Il aura pour mission de trouver des formules

originales visant à stimuler les échanges et de conseiller les deux gouvernements sur des questions d'ordre commercial.

On pourra obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'**Accord de libre-échange Canada-Israël** en consultant le site Internet du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sous « Développement du commerce international » (voir l'encadré sur l'InfoCentre au bas de la page 16).

Lendemain de l'accord

De nouveaux débouchés en perspective pour le Canada

Avec une superficie égale aux deux tiers de l'île de Vancouver et une population de 5,3 millions d'habitants, Israël connaît l'un des plus forts taux de croissance économique au Moyen-Orient.

Le pays a un secteur privé dynamique, une main-d'oeuvre qualifiée, une industrie bancaire moderne, une place boursière importante et un excellent réseau de communication.

Ses principales industries sont les services financiers, les biens de consommation, le tourisme et la construction. Israël possède en outre une base industrielle importante en technologie de pointe.

Le pays a une économie mixte, et l'État exerce un contrôle étroit sur les secteurs clés. Il existe d'importantes coopératives agricoles et une fédération des travailleurs qui possède plusieurs grandes entreprises. Le gouvernement a commencé à privatiser certaines sociétés d'État, à réformer des lois du travail trop contraignantes et à simplifier la réglementation.

Le marché israélien présente de bons débouchés pour le Canada, notamment dans les secteurs des télécommunications, des technologies de pointe, de l'environnement, des transports et de l'énergie élec-

trique. Ces industries en pleine croissance sont aussi des secteurs où le Canada dispose d'une expertise et d'un savoir-faire reconnus.

Les exportations canadiennes vers Israël se chiffraient à 216,1 millions de \$ en 1995 et étaient composées essentiellement de soufre, d'aluminium, de bois-d'oeuvre, de produits manufacturiers et de moteurs d'avion. La même année, les importations canadiennes en provenance d'Israël s'élevaient à 240,9 millions de \$ et se composaient essentiellement de diamants industriels, d'appareils électroménagers et de produits agricoles.

Fondée en 1993, la **Fondation canado-israélienne de recherche et de développement** est un organisme sans but lucratif qui vise à promouvoir la coopération industrielle entre les deux pays. Jusqu'à présent, elle a donné son feu vert à 11 projets de coopération en recherche et développement d'une valeur de plus de 9 millions de \$. Elle accorde en outre des prêts aux coentreprises prometteuses.

La SEE (Société pour l'expansion des exportations) offre aussi quatre lignes de crédit pour le financement d'achats en Israël.

On retrouve des bureaux de la SEE à Vancouver, Calgary, Winnipeg, London, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax.

Contacts

Pour plus d'information sur les relations commerciales entre le Canada et Israël, communiquer avec la Direction de l'expansion du commerce en Afrique et au Moyen-Orient, MAECI, 125, promenade Sussex, Ottawa, K1A 0G2; tél. (613) 944-6994; fax : (613) 944-7431; ou avec l'ambassade du Canada, boîte postale 6410, Tel Aviv 61063, Israël; tél. : (011-972-3) 527-2929; fax : (011-972-3) 527-2231.



Accession de la Russie à l'OMC

Appel aux entreprises en prévision des négociations entre le Canada et la Russie sur l'accès aux marchés

Dans le cadre de l'accession de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada et d'autres membres de l'OMC se préparent à amorcer une série de négociations bilatérales sur l'accès aux marchés.

À cette fin, le gouvernement du Canada est en train de dresser une liste de produits et de services prioritaires pour lesquels il cherchera à obtenir, de la Russie, des concessions et des engagements sur le plan tarifaire et/ou l'adoption d'autres mesures concernant l'accès à son marché.

Les négociations avec les pays qui demandent leur adhésion à l'OMC comprennent un examen en profondeur du régime commercial des requérants. Une attention spéciale est accordée aux mesures empêchant ou restreignant l'accès aux marchés, tant pour les produits que pour les services.

Les négociations avec la Russie fourniront une excellente occasion d'essayer d'améliorer l'accès à ce marché pour les exportations canadiennes prioritaires.

La Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés (EAT), du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), sollicite l'appui des sociétés canadiennes pour l'aider à profiter pleinement de cette occasion.

Il est important que les négociateurs canadiens soumettent des demandes, visant à faciliter l'accès

au marché, qui couvrent non seulement les produits et les services dominant actuellement nos échanges avec la Russie, mais aussi ceux appelés à occuper une place importante à l'avenir.

Les entreprises canadiennes peuvent également aider EAT à répertorier les obstacles qui existent dans certains cas, notamment : les droits douaniers prohibitifs; le traitement discriminatoire; les normes ou contrôles douaniers faisant obstacle au commerce; ainsi que les systèmes de contingentement des importations et de délivrance de licences non transparents. EAT aimerait en outre que les entreprises canadiennes lui fassent part des problèmes auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles veulent fournir des services.

Le Canada voudra peut-être aborder avec la Russie diverses questions comme, par exemple : les restrictions à l'investissement étranger, les exigences relatives aux autorisations de séjour temporaire, les procédures d'attribution de licences ou d'approbation, et les politiques des monopoles gouvernementaux existants.

Les entreprises canadiennes sont donc priées de faire parvenir à EAT leurs suggestions quant aux produits et aux services à inclure sur la liste des demandes du Canada.

Dans le cas des marchandises, il faut les décrire en détail et utiliser, si possible, la classification du Système harmonisé (SH). Tant

pour les produits que pour les services, il faut décrire tous les obstacles qui nuisent à la pénétration des exportations sur le marché russe.

Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, qui auront lieu dans le contexte général de l'accession de la Russie à l'OMC, pourraient commencer au début de 1997.

Prière de faire parvenir tout commentaire à EAT, d'ici le 30 octobre 1996, à l'adresse suivante :

Accession de la Russie à l'OMC
Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés (EAT)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 992-6177
Fax : (613) 992-6002
Adresse X400 : extott*eat\$\$ext
ott.14\$gc+eaitc.aecce\$\$telecom.ca
nada\$ca

Numéros à noter

Voici les nouveaux numéros de la Section commerciale du haut-commissariat du Canada à Islamabad, au Pakistan : tél. : (011-92-51) 279100; fax : (011-92-51) 279111.

CANADÉXPOR

EN DIRECT

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/français/news/newsletr/canex>